



Spéciale
élu.e.s

Université De l'Eau # 5

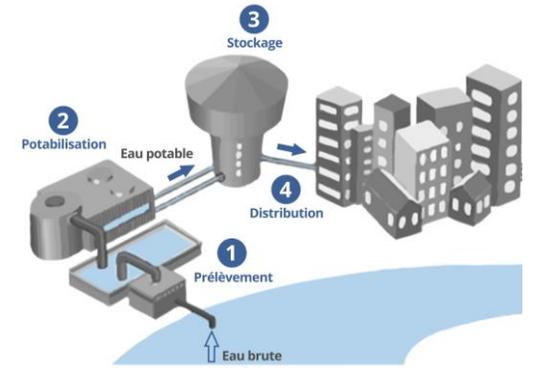
Les acteurs, les infrastructures des Services d'eau potable et ses prix

22 Avril 2022

Emmanuel COLLIN



Quelques définitions

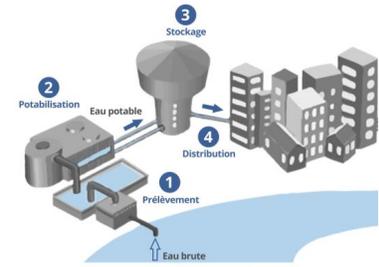


- **Infrastructure** ; captage, usine de traitement, réseau, réservoir, ...
- **Maitre d'ouvrage** ;
 - ↪ Propriétaire des infrastructures.
 - ↪ Vision à moyen et long terme des besoins sur son territoire.
 - ↪ Investissement pour répondre aux besoins de sa population en s'adaptant aux contraintes environnementales et réglementaires.
- **Opérateur** ;
 - ↪ Fait fonctionner au quotidien les infrastructures du maître d'ouvrage
 - ↪ Gestion au travers de contrat de Prestation de services, de Délégation de Service Public ou de contrat d'objectif
 - ↪ Un opérateur peut être public ou privé.



ODE
OFFICE DE L'EAU
MARTINIQUE

**Les
acteurs**



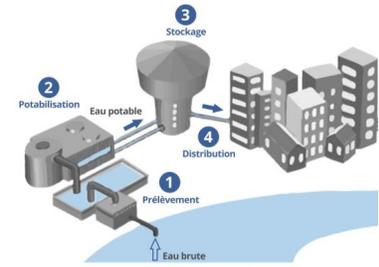
- 4 Maitres d'ouvrage (propriétaire des usines et des réseaux) ;
 - ↔ Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud,
 - ↔ Communauté d'Agglomération du Centre Martinique.
 - ↔ Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique,
 - ↔ Collectivité Territoriale de Martinique.

- 3 opérateurs ;
 - ↔ Odyssi (maitrise d'œuvre déléguée par la CACEM)
 - ↔ SMDS,
 - ↔ SME.

- Services de l'Etat concernés ;
 - ↔ ARS : Agence Régionale de Santé,
 - ↔ DEAL : Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (Police de l'Eau, MISEN),
 - ↔ SIDPC (Préfecture gestion de crise).

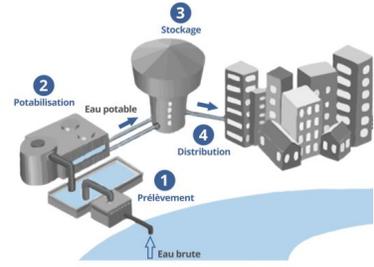
- Organismes spécifiques
 - ↔ Office de l'Eau,
 - ↔ Comité de l'Eau et de la Biodiversité (parlement de l'eau).

ROLE DES EPCI compétentes



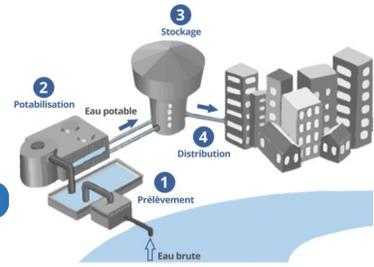
- Assure le fonctionnement des services d'eau potable sur son territoire et sur les infrastructures rattachées
- Définie la stratégie
- A la responsabilité des services notamment la continuité du service
- Fixe le type d'exploitation : régie, délégation de service, concession
- A la charge des investissements neufs et le renouvellement des canalisations. (Peut être intégré dans un contrat de DSP mais rare)
- Assure le contrôle de son service en régie comme en DSP

ROLE DES SERVICES DE L'ETAT



- Agence Régionale de Santé (ARS) ⇒ contrôle la qualité de l'eau potable + mission d'inspection-contrôle du bon fonctionnement des établissements garants de la sécurité sanitaire de la population :
- Direction de l'Environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) ⇒ autorise et contrôle les périmètres de protection des captages, les débits réglementaires, les rejets des usines de production.
- Préfecture : animation de la Mission Inter-Services de l'EAU et de la Nature (MISEN) des services de l'Etat, les maîtres d'ouvrage, les exploitants et l'ODE

Qui gère les services publics d'eau potable à partir de 2020



Les acteurs

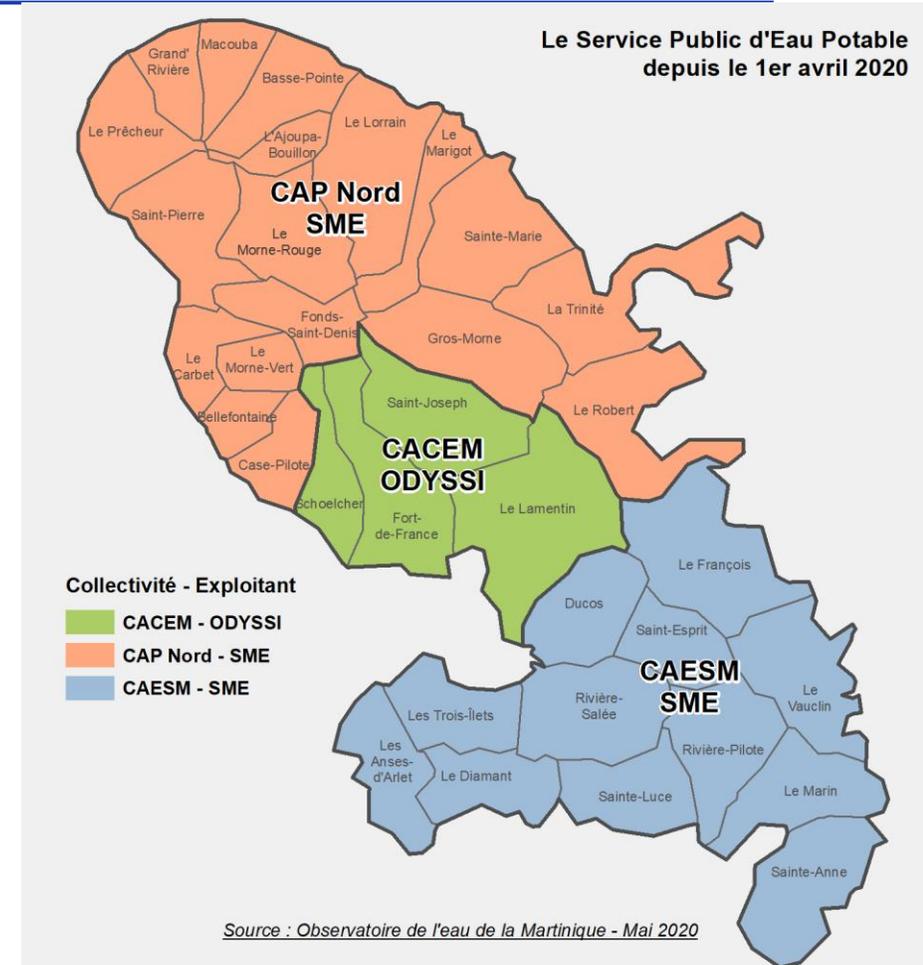
1^{er} Avril 2020 ; Modification des opérateurs

Binôme Maître d'Ouvrage / opérateur

↪ **CACEM :**
Fort de France, Lamentin, St Joseph / Odyssi
Schoelcher / PS SMDS

↪ **CAESM / DSP SME**

↪ **CAPNM / DSP SME**



Source : Observatoire de l'eau de la Martinique - Mai 2020

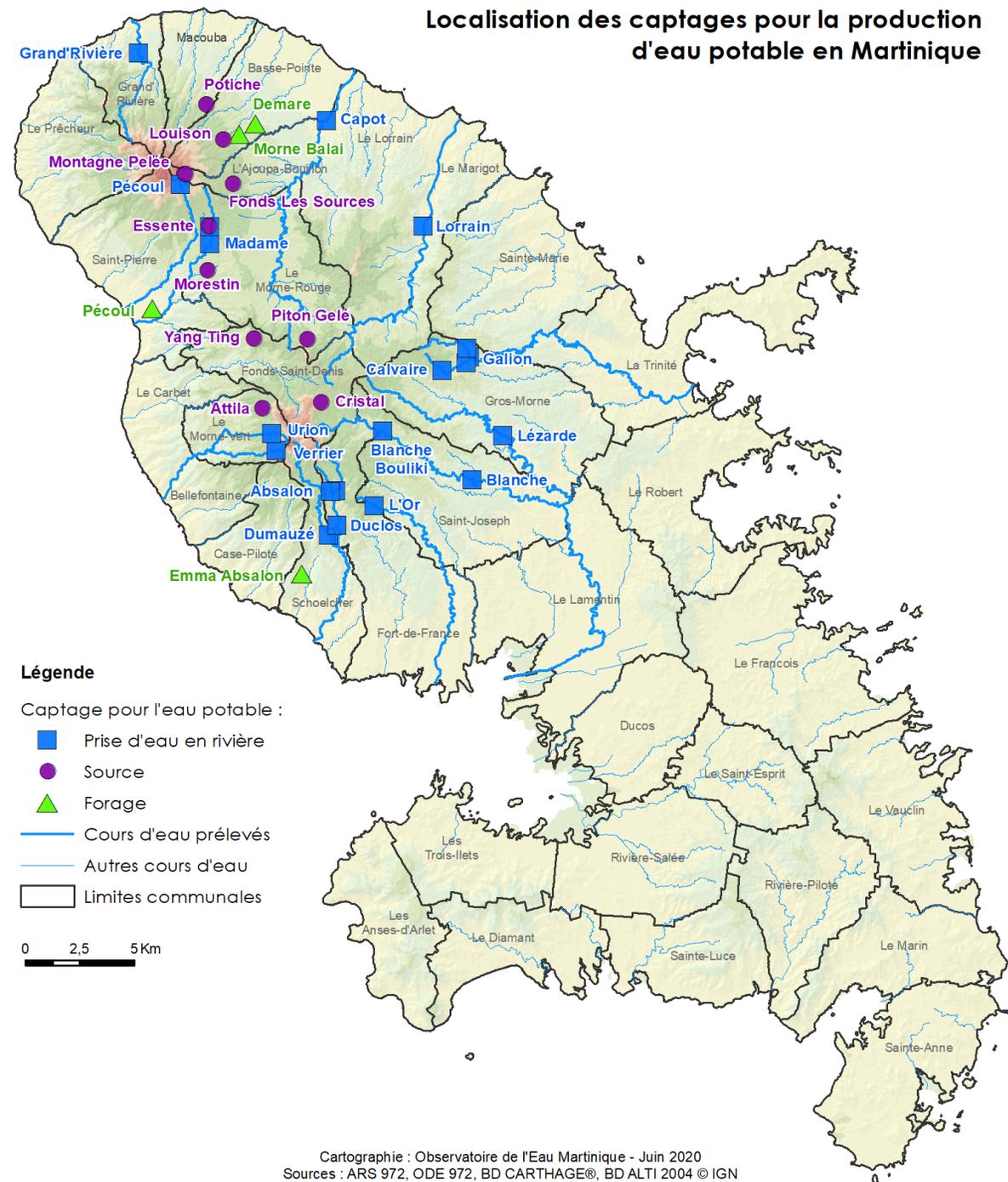


ODE
OFFICE DE L'EAU
MARTINIQUE

Les infrastructures

Les captages

Localisation des captages pour la production d'eau potable en Martinique

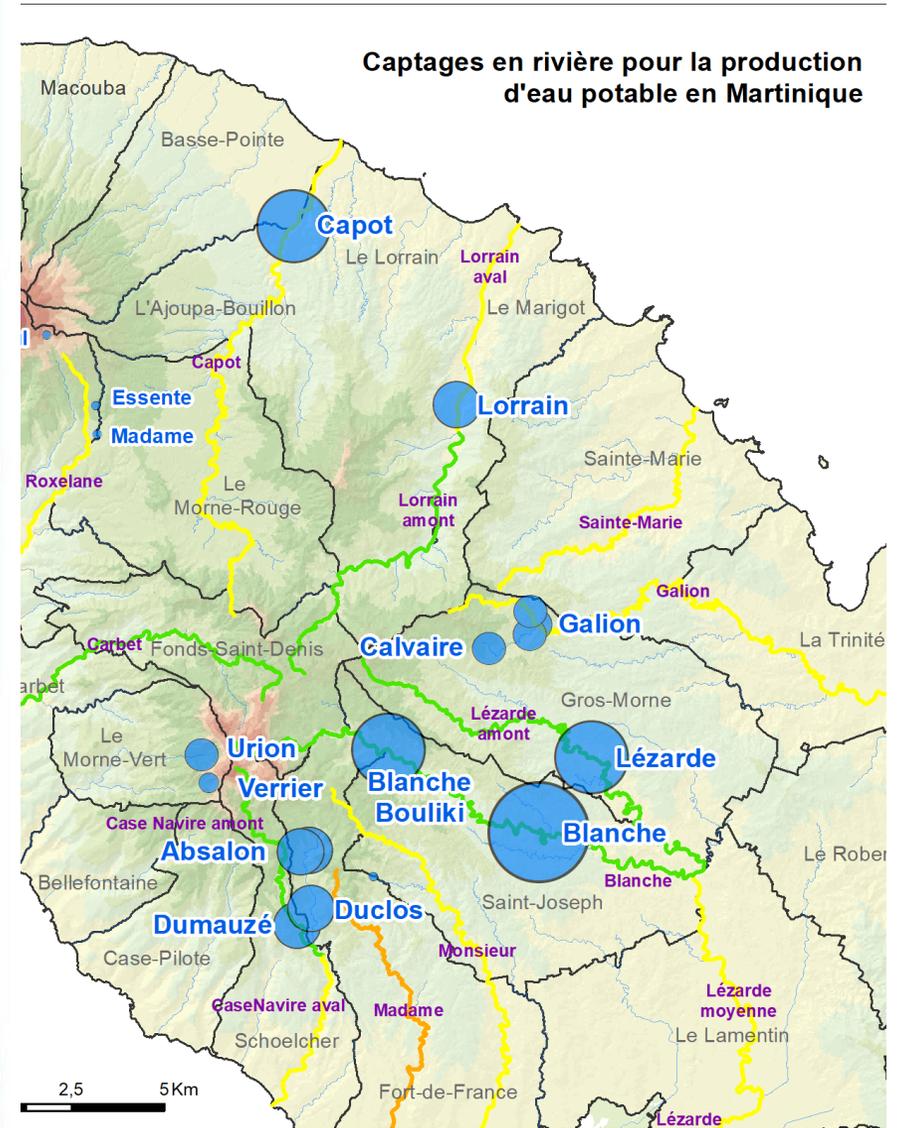
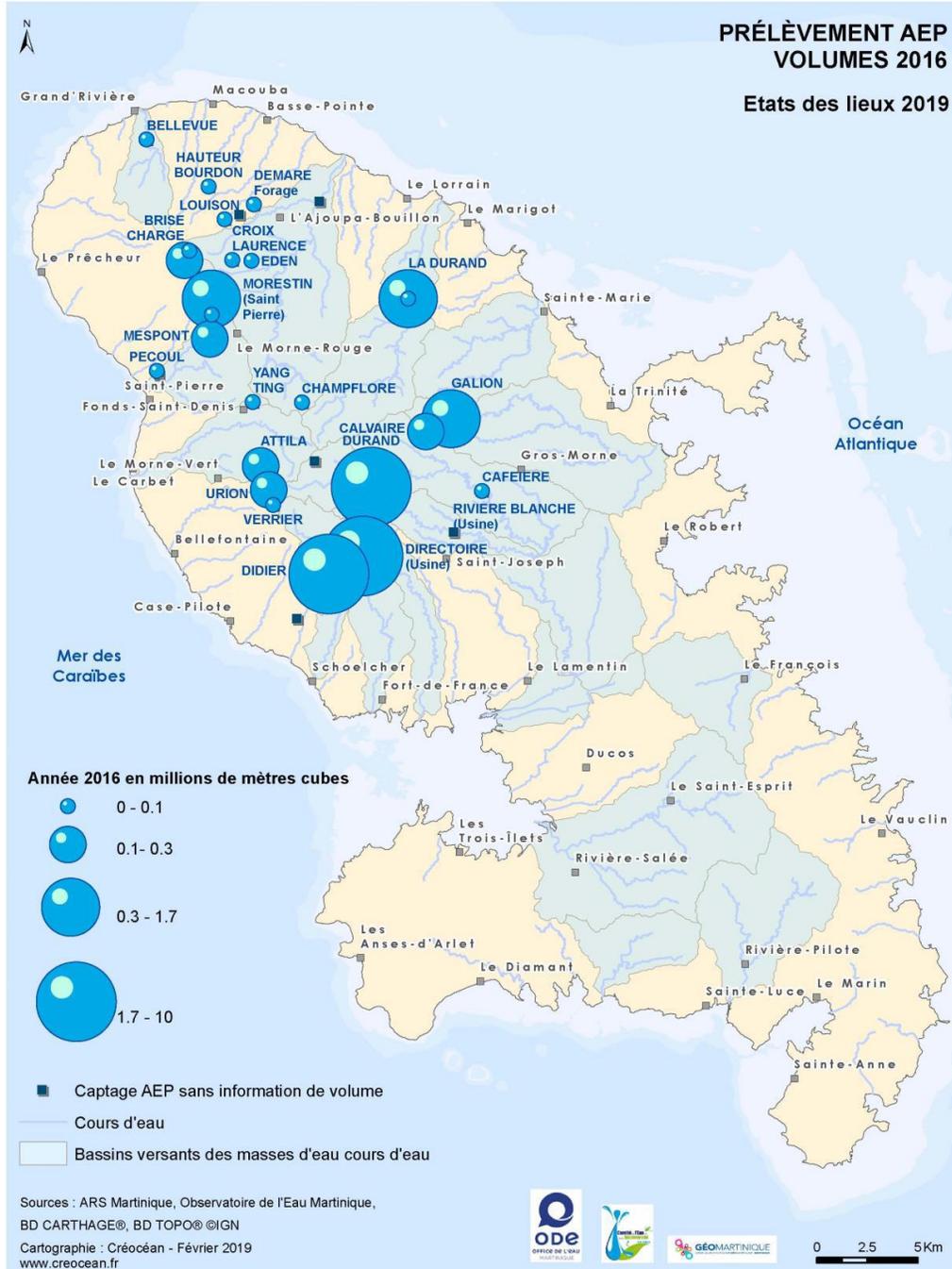




ODE
OFFICE DE L'EAU
MARTINIQUE

Les
infrastructures

Les captages



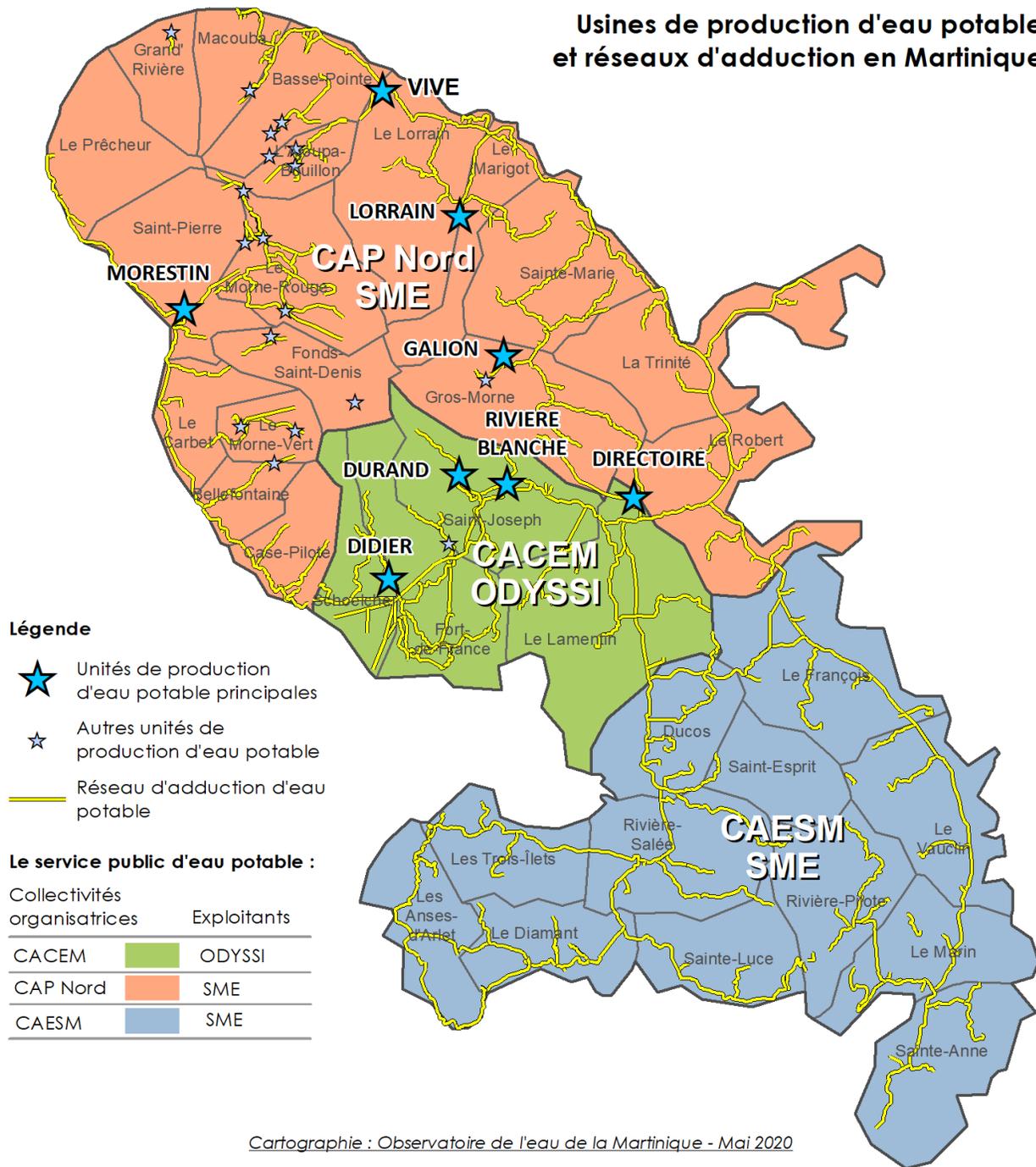


ODE
OFFICE DE L'EAU
MARTINIQUE

Les
infrastructures

Les usines de
production
d'eau potable

Usines de production d'eau potable et réseaux d'adduction en Martinique



Qui sont les propriétaires des principales usines de production d'eau potable ?

- ↳ Usine de Vivé au Lorrain – Capacité de traitement 32 000 m³/j ; CTM
- ↳ Usine de Directoire – Capacité de traitement 17 000 m³/j ; CAESM
- ↳ Usine Rivière Blanche – Capacité de traitement 35 000 m³/j ; CAESM
- ↳ Usine de Durand – Capacité de traitement 35 000 m³/j ; CACEM
- ↳ Usine de Didier – Capacité de traitement 25 000 m³/j ; CACEM
- ↳ Usine de Morne Vert – Capacité de traitement 1 800 m³/j ; CAPNM

2 types de réseau

- Réseaux adduction dit de transport ; des usines de traitement ⇒ 1^{ers} réservoirs de distribution / 1^{ères} stations de pompage. Canalisations en général de grands diamètres ; de 300 à 800 mm.
- Réseaux de distribution ; des réservoirs ⇒ lieux de consommation. Diamètre des canalisations, de 300 à 20 mm.

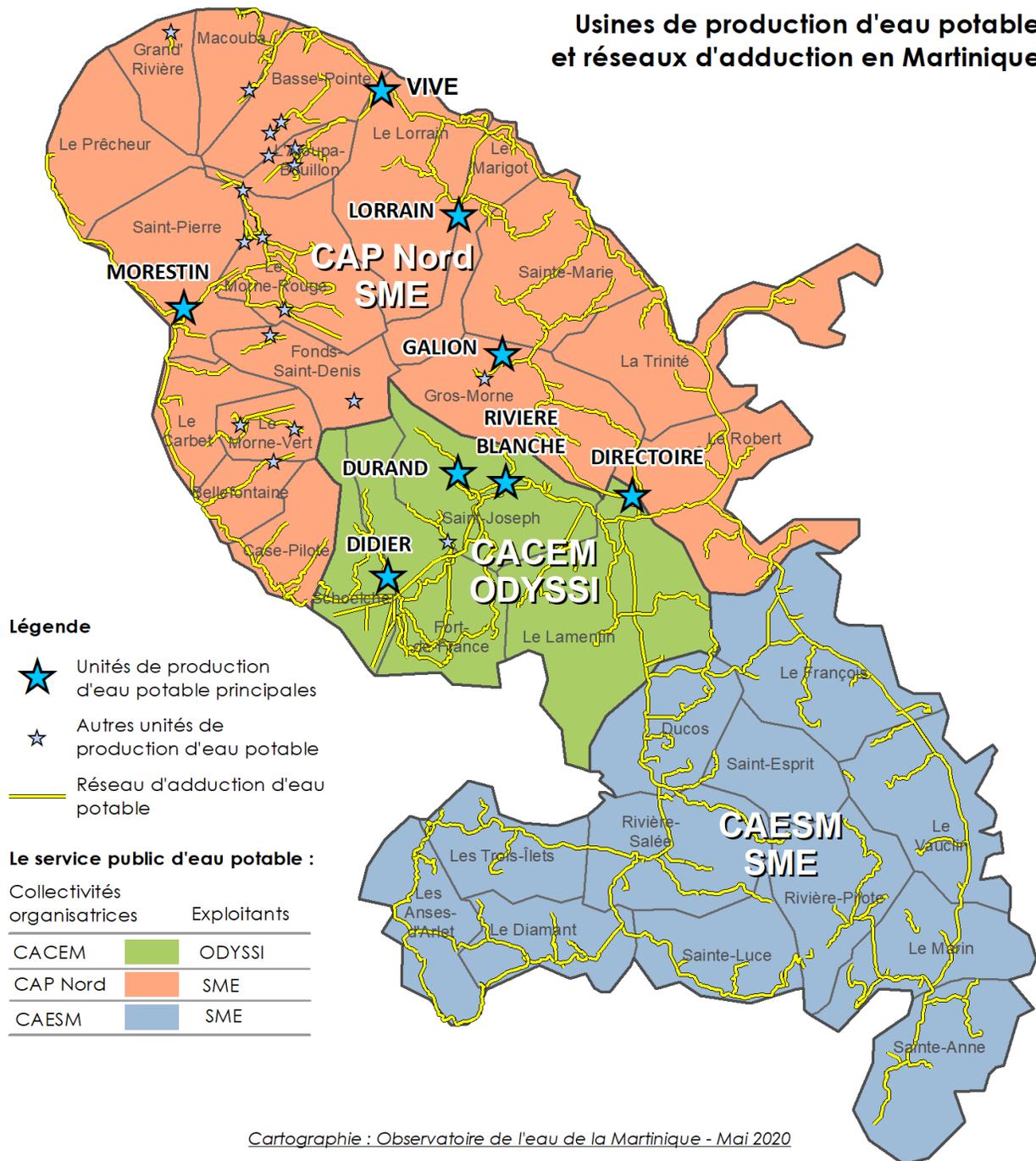


ODE
OFFICE DE L'EAU
MARTINIQUE

Les
infrastructures

Les réseaux
d'adduction

Usines de production d'eau potable et réseaux d'adduction en Martinique

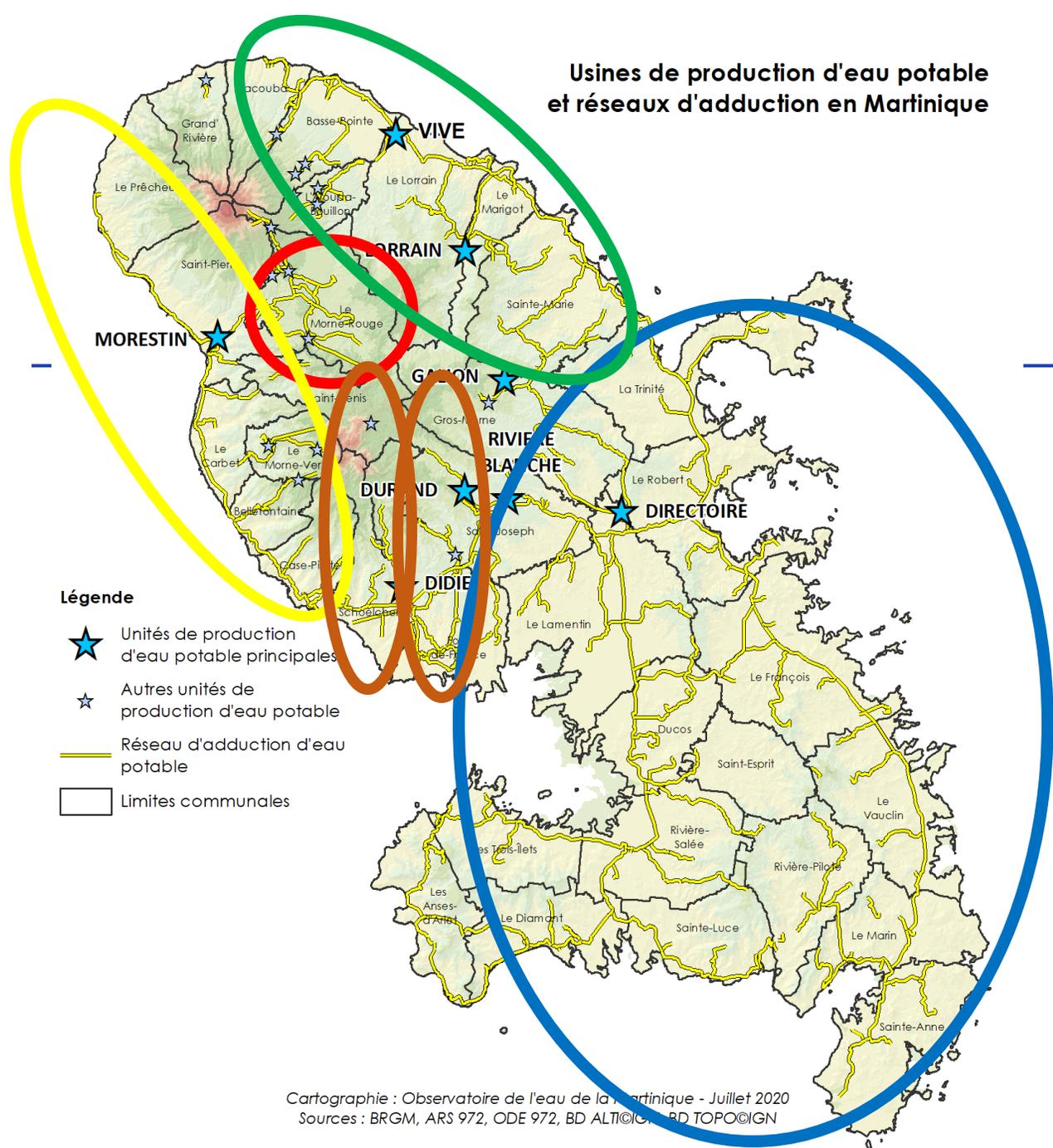




ODE
OFFICE DE L'EAU
MARTINIQUE

**Les
infrastructures**

**Les différents
grands réseaux
en Martinique**

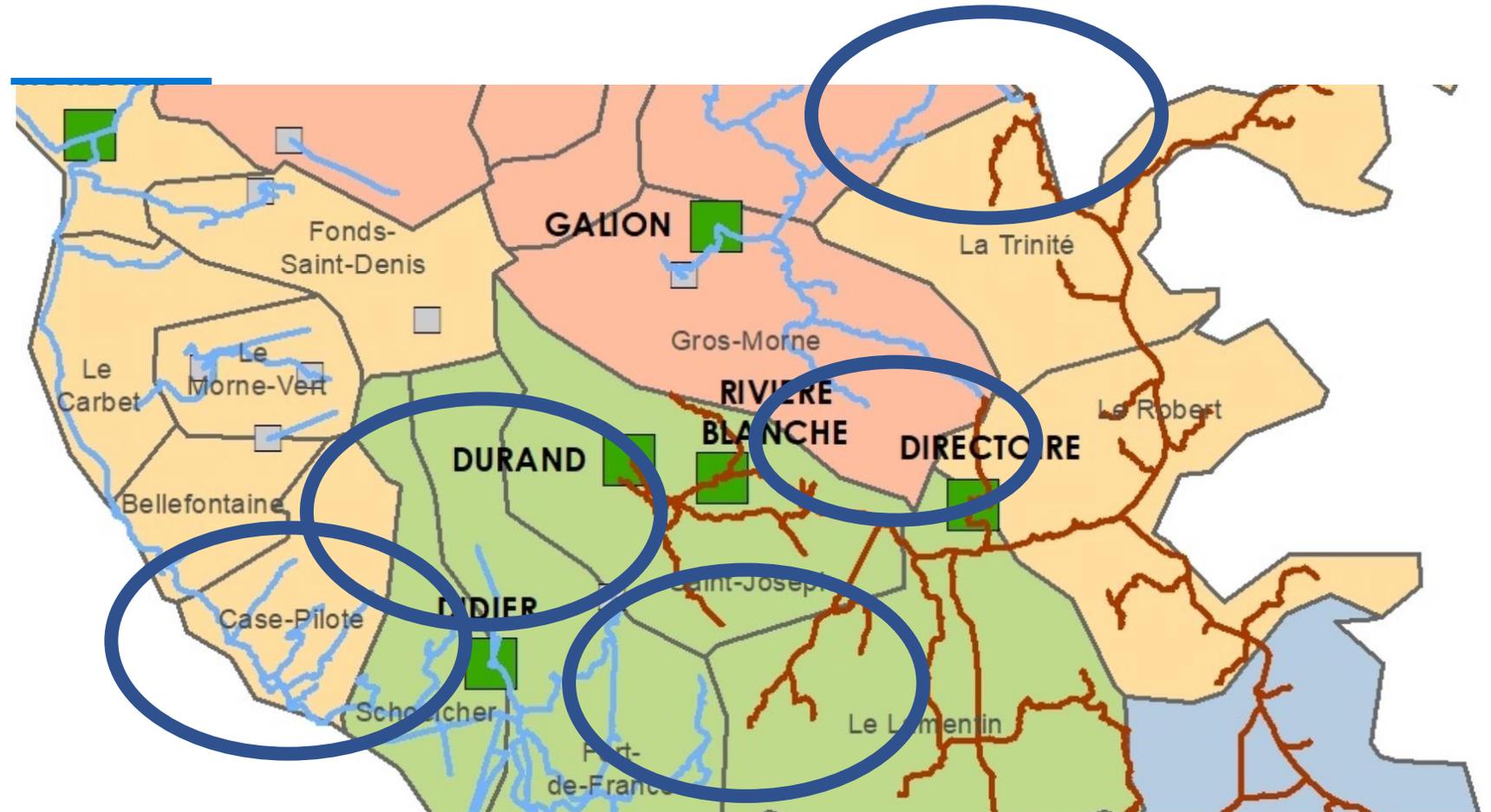




ODE
OFFICE DE L'EAU
MARTINIQUE

**Les
infrastructures**

**Les
interconnexion
des réseaux en
Martinique**



La distribution

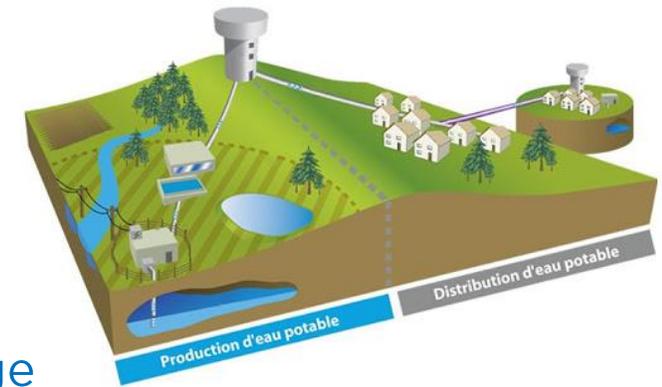
Usines de production

↳ Réseaux d'adduction

↳ Réservoirs ou stations de pompage

↳ Réseaux distribution

↳ Abonnés



Les dimensions tiennent compte ;

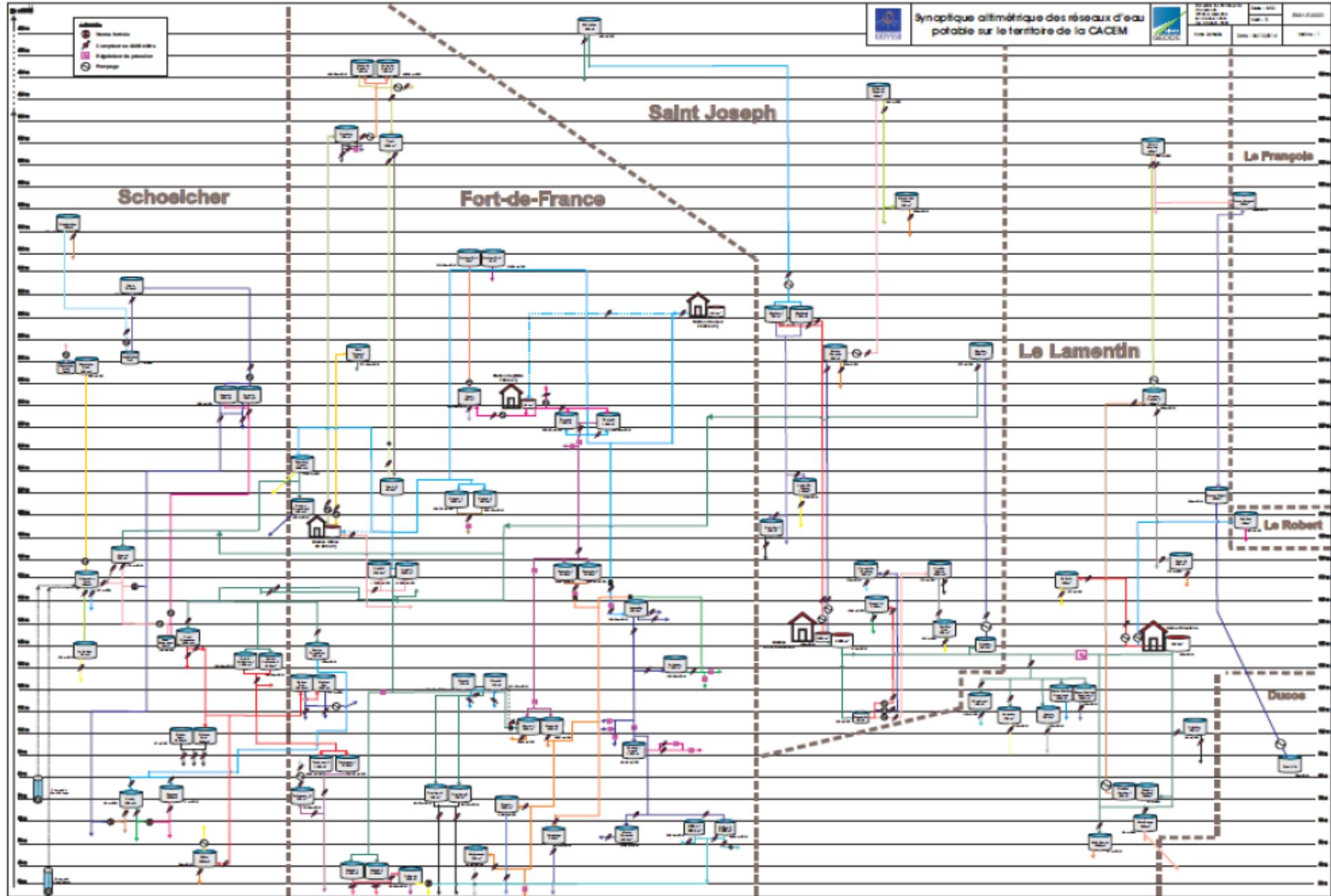
- Des heures de pointe dans la journée,
- Des périodes particulières dans l'année, Carême par exemple,
- Des prévisions sur l'urbanisme,
- De la défense incendie.



ODE
OFFICE DE L'EAU
MARTINIQUE

**Les
infrastructures**

**Complexité de
la distribution
d'eau -
exemple
Odyssey**

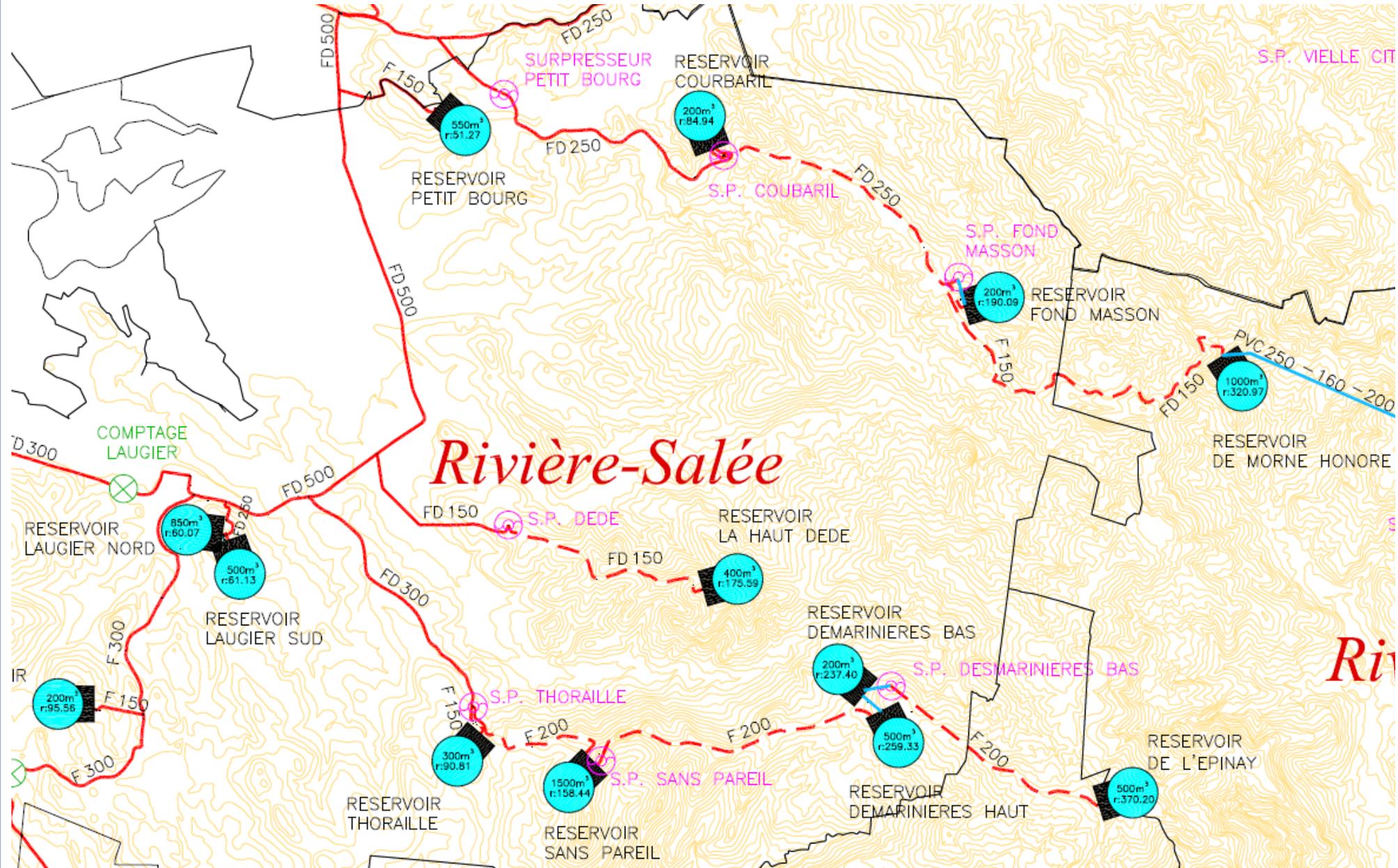




ode
OFFICE DE L'EAU
MARTINIQUE

Les
infrastructures

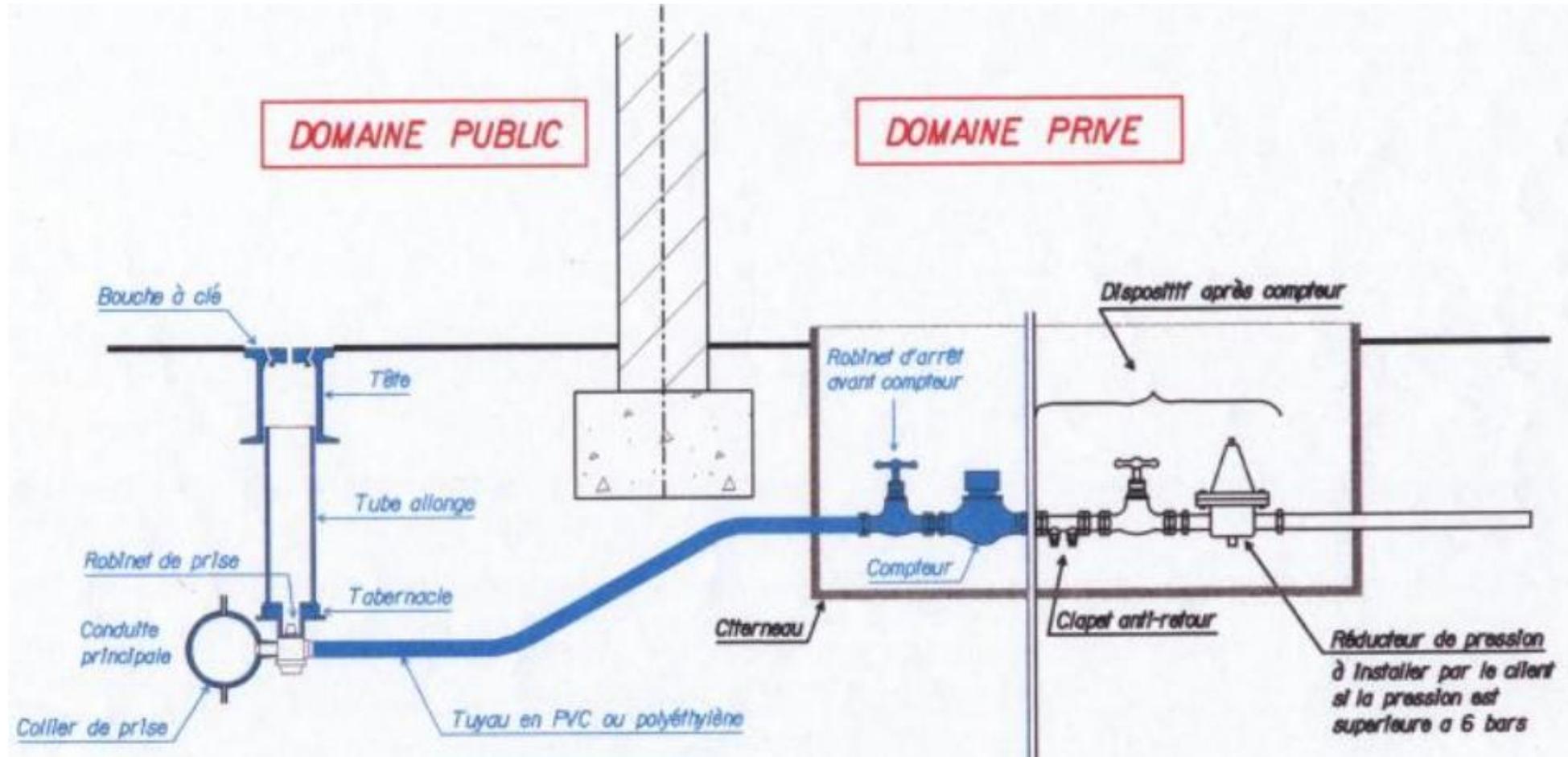
Complexité de
la distribution
d'eau –
exemple
CAESM





ODE
OFFICE DE L'EAU
MARTINIQUE

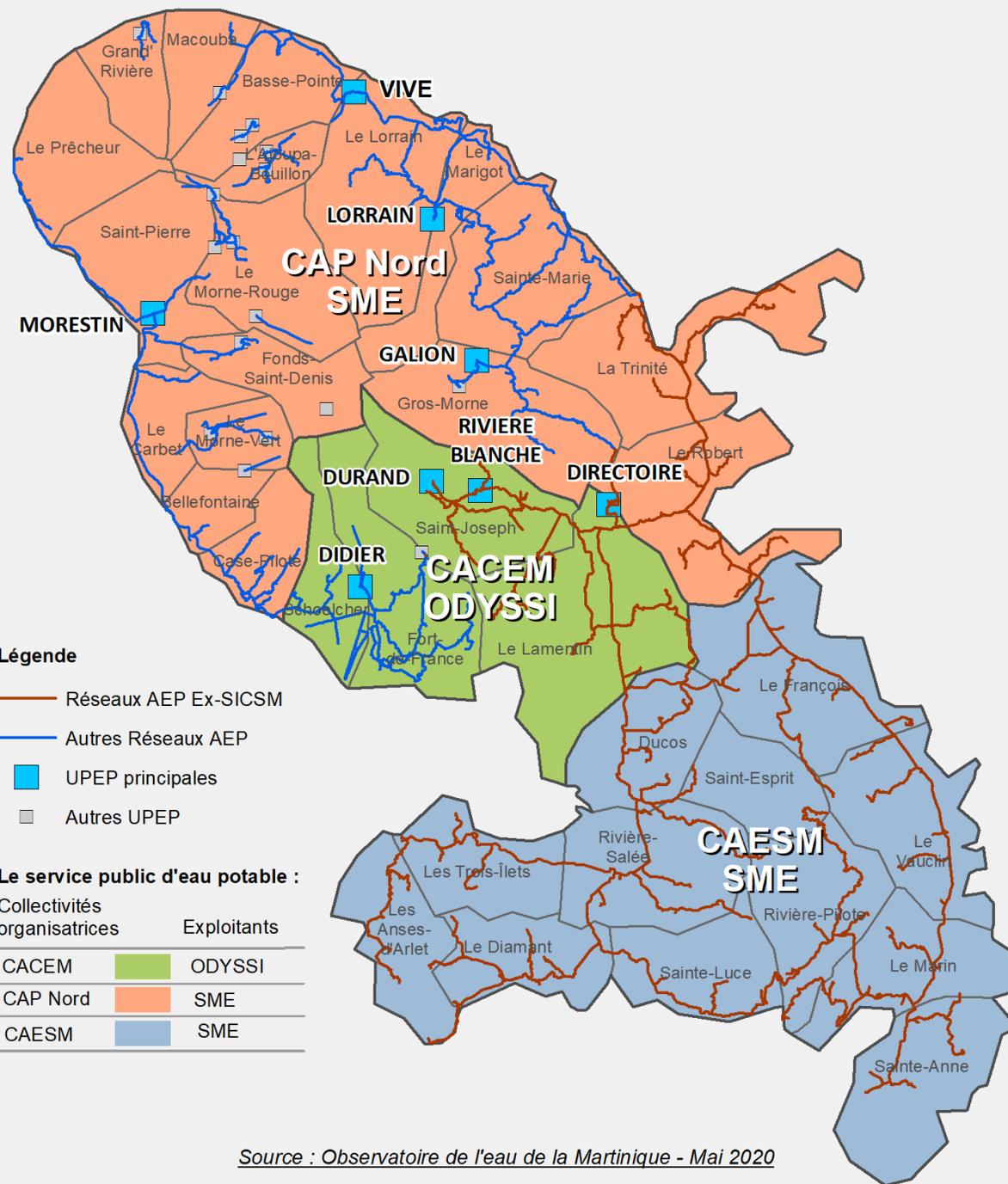
Les infrastructures Les comptages





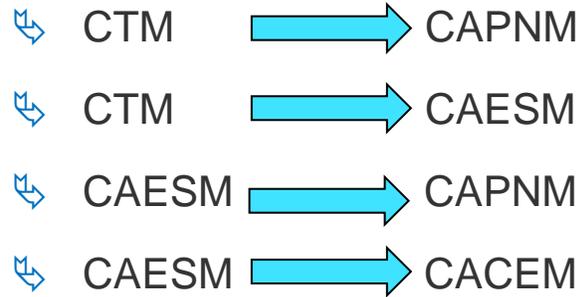
ODE
OFFICE DE L'EAU
MARTINIQUE

Les infrastructures Superposition de l'organisation technique initiale et administrative à partir de 2020

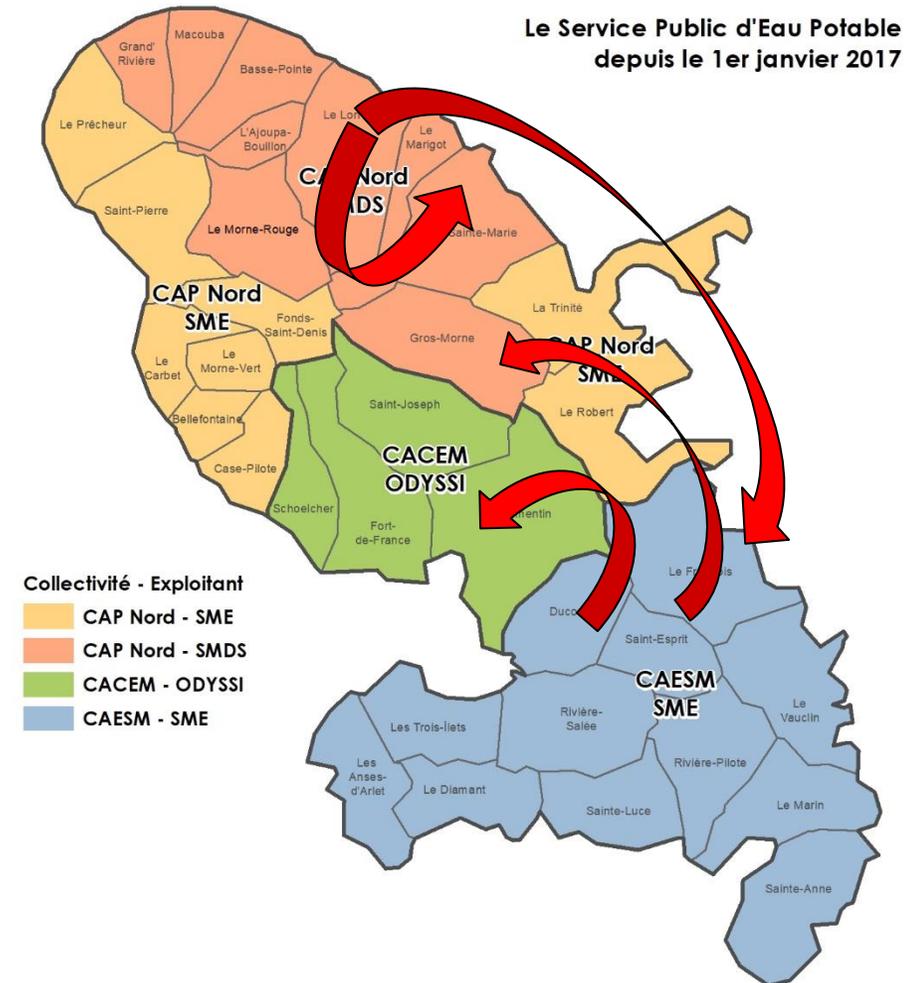


Source : Observatoire de l'eau de la Martinique - Mai 2020

Les échanges d'eau entre collectivités

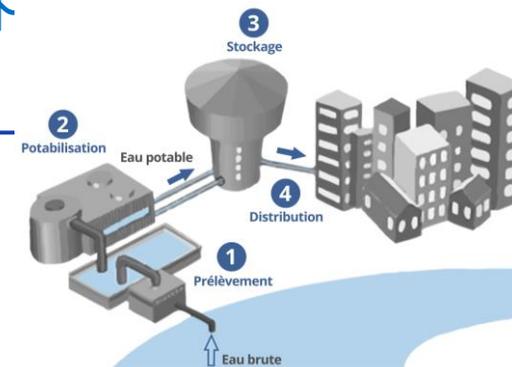


- Au fil des modifications des périmètres administratifs, les conventions d'échange d'eau entre les collectivités sont devenues caduques. En 2017, il n'existait plus aucune convention entre les collectivités. En 2020, 1 a été signée entre CACEM et CAESM.



Le prix de l'eau : le service eau potable

L'eau en tant que telle est gratuite. Seul le service est payant.



➤ Le service d'eau potable comprend :

- ✓ Le prélèvement dans le milieu naturel
- ✓ Le traitement de l'eau pour la rendre potable (usine, investissement, exploitation)
- ✓ Le stockage (réservoir, investissement, exploitation)
- ✓ Le mise en pression dans le réseau et sa distribution (canalisation, station de pompage investissement, exploitation)
- ✓ Le contrôle de la qualité
- ✓ La gestion clientèle ; compteur, factures, recouvrement, prise en compte de cas particulier

➤ Référence facture 120 m³ ; volume correspondant à la consommation d'une famille de 4 personnes pour un an. Cette référence permet d'avoir une base de comparaison entre les services.

Construction du prix, Part Fixe / Part Variable

Le prix de l'eau comprend :

- ❑ Une part fixe : abonnement
 - 30 % à 40 % maximum sur une base de facturation de 120 m³
 - Correspond à l'accès aux services
 - « Représente » les frais fixes d'un service

- ❑ Une part variable : consommation
 - Décomposé en tranches de facturation
 - « Représente » la part variable du service : le volume consommé

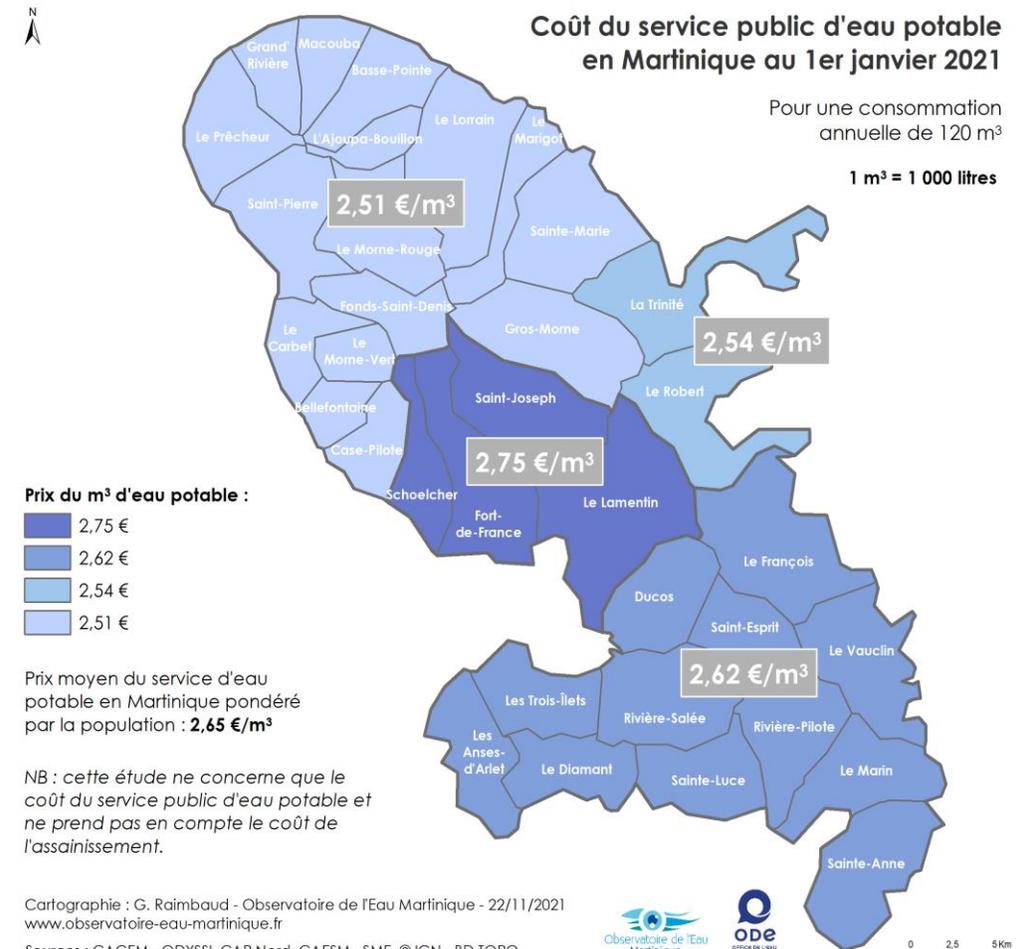
- ❑ Autres
 - Redevances ODE (env 13 % base 120 m³)
 - TVA : 2 %
 - Octroi de mer : 1,4 %

Le prix du service d'eau potable

Prix moyen de l'eau potable sur la base d'une consommation de 120 m³ incluant la part fixe (abonnement) et la part variable (consommation).

2,65 €/m³

Ce prix stagne depuis 2015 et a diminué significativement en 2020 (- 10 % par rapport à 2015).



Quelques chiffres à retenir (2019)

- ✓ **94 %** de l'eau potable est issue des rivières
- ✓ Volumes annuels produits ; **41 Mm³ soit 113 607 m³/j**
- ✓ Volumes annuels consommés ; **22 Mm³ soit 59 533 m³/j**
- ✓ **48 %** de perte entre le prélèvement et le robinet du consommateur
- ✓ **303 litres** d'eau prélevés par jour et par habitant
- ✓ **158 l** litres d'eau consommés par jour et par habitant
- ✓ Linéaire réseau (hors branchement) ; **3 529 km**
- ✓ Prix eau potable (2021) ; **2,65 €/m³**

Idées reçus

- Prix de l'eau potable (2,65 €/m³) ≠ prix de l'eau potable + prix Assainissement Collectif (5,54 €/m³) payé par 42 % de la population Mq
- Les prix de l'eau sont hors de contrôle ?
 - ↳ Les prix sont fixés par les collectivités compétentes de manière générale et les Communautés d'Agglomérations en Martinique
- Structure unique, solution idéale ?
 - ↳ Permettra une meilleure cohérence mais ne résoudra pas tous les problèmes « par miracle »
- Dessalement : 5,89 €/m³ (St Martin 2016)
 - ↳ 41 millions m³ prélevé pour 1 153 millions m³ prélevables
- La qualité de l'eau distribuée sur le territoire est mauvaise ?
 - ↳ Pas de chlordécone ni autres micropolluants dans l'eau distribuée !



Merci de votre attention